

Bulletin officiel n° 33 du 16 septembre 2010

Sommaire

Encart

Liste des établissements scolaires français à l'étranger

arrêté du 4-6-2010 - J.O. du 10-7-2010 (NOR : MENE1014951A)

Enseignements secondaire et supérieur

Brevet de technicien supérieur

Mise à jour des groupements de spécialités pour l'évaluation ponctuelle en langue vivante étrangère - session 2011
note de service n° 2010-0018 du 2-8-2010 (NOR : ESRS1018772N)

Enseignements primaire et secondaire

Certificat d'aptitude professionnelle

« Conducteur livreur de marchandises » : création et conditions de délivrance
arrêté du 18-6-2010 - J.O. du 3-7-2010 (NOR : MENE1016230A)

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Présidence du Conseil supérieur de l'Éducation
arrêté du 6-9-2010 (NOR : MENJ1000859A)

Encart

Liste des établissements scolaires français à l'étranger

NOR : MENE1014951A
arrêté du 4-6-2010 - J.O. du 10-7-2010
MEN - DGESCO A1-6

Vu code de l'Éducation, notamment articles R. 451-1 à R. 451-14

Article 1 - Les établissements scolaires français à l'étranger, dont la liste figure en annexe, sont reconnus comme satisfaisant aux conditions fixées aux articles R. 451-1 à R. 451-14 du code de l'Éducation susvisés, notamment son article R. 451-2.

Article 2 - La scolarité accomplie par les élèves dans ces établissements est assimilée à celle effectuée en France dans un établissement d'enseignement public, en vue de la poursuite des études et de la délivrance des diplômes.

Article 3 - Les décisions prises par ces établissements relativement à la scolarité des élèves, notamment en matière d'orientation, s'appliquent en France dans les établissements d'enseignement public et dans les établissements d'enseignement privés sous contrat. Elles s'appliquent également dans les autres établissements scolaires français à l'étranger.

Article 4 - Le directeur général de l'enseignement scolaire au ministère de l'Éducation nationale et le directeur général de la mondialisation, du développement et des partenariats au ministère des Affaires étrangères et européennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 4 juin 2010

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte parole du Gouvernement,
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Michel Blanquer

Pour le ministre des Affaires étrangères et européennes
et par délégation,

Le directeur général de la mondialisation, du développement et des partenariats,
Christian Masset

Annexe
Liste des établissements scolaires français à l'étranger

ÉTABLISSEMENTS	VILLES	ÉCOLE	COLLÈGE	LYCÉE	OBSERVATIONS
AFRIQUE DU SUD					
Lycée français Jules-Verne et son annexe Miriam-Makeba de Pretoria	Johannesburg	*	*	*	
École française François-Le-Vaillant	Le Cap	*			
ALGÉRIE					
Lycée international Alexandre-Dumas	Alger		*	*	
Petite école d'Hydra - MLF	Alger	*			
(RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D') ALLEMAGNE					
Collège Voltaire	Berlin	*	*		
Judith Kerr Grundschule	Berlin	*	*		Collège : classe de 6ème uniquement
Lycée français	Berlin	*	*	*	École : classe de CM2 uniquement
Märkische Grundschule	Berlin	*	*		Collège : classe de 6ème uniquement
École de Gaulle-Adenauer	Bonn	*			
Schule an der Freiligrathstrasse (Interkulturelle Schule)	Brême	*			
Lycée français	Düsseldorf	*	*	*	
Lycée français Victor-Hugo	Francfort-sur-le-Main	*	*	*	
École élémentaire franco-allemande	Fribourg-en-Brigau	*			École : classes élémentaires uniquement
École maternelle franco-allemande	Fribourg-en-Brigau	*			École : classes maternelles uniquement
Lycée franco-allemand	Fribourg-en-Brigau		*	*	
Lycée français Saint-Exupéry	Hambourg	*	*	*	
École française Pierre et Marie-Curie	Heidelberg	*			
Lycée français Jean-Renoir	Munich	*	*	*	
Lycée franco-allemand	Sarrebrück		*	*	
École française	Sarrebrück et Dilling	*			
École élémentaire franco-allemande de Stuttgart-Sillenbuch	Stuttgart	*			École : classes élémentaires uniquement
École maternelle française Georges-Cuvier	Stuttgart	*			École : classes maternelles uniquement
ANGOLA					
Lycée français Alioune-Blondin Bèye	Luanda	*	*	*	

ARABIE SAOUDITE					
Lycée français – MLF d'Al Khobar	Dharhan-Al Khobar	*	*	*	Lycée : classe de 2 ^{nde} uniquement
Lycée français - MLF	Djeddah	*	*	*	
Lycée français - MLF	Riyad	*	*	*	
ARGENTINE					
Collège franco-argentin de Martinez	Buenos-Aires	*	*		
Lycée franco-argentin Jean-Mermoz	Buenos-Aires	*	*	*	
ARMÉNIE					
Fondation école française	Erevan	*			École : classes maternelles et CP uniquement
AUSTRALIE					
École maternelle franco-australienne, Redhill	Canberra	*			École : classes maternelles uniquement
Lycée franco-australien	Canberra	*	*	*	
École française	Melbourne	*			
Lycée Condorcet, The International French School	Sydney	*	*	*	
AUTRICHE					
Lycée français	Vienne	*	*	*	
BAHREIN					
Lycée français MLF de Bahreïn	Manama	*	*		
BANGLADESH					
École française internationale	Dacca	*			
BELGIQUE					
Lycée français	Anvers	*	*		
Lycée français Jean-Monnet	Bruxelles	*	*	*	
Collège français	Gand	*			
(RÉPUBLIQUE DU) BÉNIN					
Établissement français d'enseignement Montaigne	Cotonou	*	*	*	
BIRMANIE (MYANMAR)					
École française Total - MLF - Yangon	Rangoun	*			
BOLIVIE					
Lycée franco-bolivien Alcide-d'Orbigny	La Paz	*	*	*	
École française	Santa Cruz de la Sierra	*			

BOSNIE-HERZÉGOVINE					
École française - MLF	Sarajevo	*			
BRÉSIL					
Lycée français François-Mitterrand	Brasilia	*	*	*	
École Renault do Brasil, - MLF	Curitiba	*	*		
École française	Natal	*			
École PSA Peugeot-Citroën - MLF	Resende	*			École provisoirement fermée
Lycée Molière	Rio de Janeiro	*	*	*	
Lycée Pasteur	Sao Paulo	*	*	*	
BULGARIE					
Lycée Victor-Hugo	Sofia	*	*	*	
BURKINA-FASO					
École française André-Malraux	Bobo-Dioulasso	*	*		
Lycée français Saint-Exupéry	Ouagadougou	*	*	*	
BURUNDI					
École française	Bujumbura	*			
CAMBODGE					
Lycée français René-Descartes	Phnom Penh	*	*	*	
CAMEROUN					
École française Le Baobab	Bafoussam	*			
Lycée français Dominique-Savio	Douala	*	*	*	
Centre scolaire Alucam	Edéa	*			
École française Le Tinguelin	Garoua	*			
École française Les Boukarous	Maroua	*			
École française de l'Adamaoua	Ngaoundéré	*			
École internationale Le Flamboyant	Yaoundé	*			
Lycée Fustel-de-Coulanges	Yaoundé	*	*	*	
CANADA					
Lycée Louis-Pasteur	Calgary	*	*	*	(Lycée : série S)
Collège Stanislas	Montréal	*	*	*	
Collège international Marie-de-France	Montréal	*	*	*	
Lycée Paul-Claudel	Ottawa	*	*	*	
Collège Stanislas, annexe Sillery	Québec	*	*	*	Lycée : classe de 2 ^{nde} uniquement
Lycée français	Toronto	*	*	*	
École bilingue (Toronto French School)	Toronto	*	*		
École française internationale	Vancouver	*			

CAP-VERT					
École internationale Les Alizés	Praia	*			
(RÉPUBLIQUE) CENTRAFRICAINE					
Lycée Charles-de-Gaulle	Bangui	*	*	*	
CHILI					
Lycée Charles-de-Gaulle	Conception	*	*	*	(Lycée : série S)
Lycée Jean-Mermoz	Cúrico	*			École : classes maternelles uniquement
Lycée Claude-Gay	Osorno	*			
Lycée Antoine-de-Saint-Exupéry	Santiago	*	*	*	
Lycée Jean-d'Alembert - Viña del Mar	Valparaiso	*	*		
CHINE					
École française	Canton	*			
École Areva - MLF	Chengdu	*			École : classes élémentaires uniquement.
École française EDF - MLF	Daya Bay	*			
Lycée français international Victor-Segalen	Hong-Kong	*	*	*	
Lycée français	Pékin	*	*	*	
École française	Shanghai	*	*	*	
Le Petit Lotus Bleu	Shanghai	*			École : classes primaires jusqu'en CE2 uniquement.
Les écoles MLF - PSA	Wuhan et Xiang Fan	*			
CHYPRE					
École française Arthur-Rimbaud et son annexe de Limassol	Nicosie	*	*		
COLOMBIE					
Lycée français Louis-Pasteur	Bogota	*	*	*	
Lycée français Paul-Valéry	Cali	*	*	*	
Lycée français	Pereira	*	*	*	
COMORES					
École française Henri-Matisse	Moroni	*	*		
CONGO					
Lycée français Saint-Exupéry	Brazzaville	*	*	*	
Lycée français Charlemagne	Pointe-Noire	*	*	*	

(RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU) CONGO					
Lycée français Blaise-Pascal	Lubumbashi	*			École : classes de grande section à CM2 uniquement
Lycée français René-Descartes	Kinshasa	*	*	*	
CORÉE-DU-SUD					
Lycée français	Séoul	*	*	*	
COSTA-RICA					
Lycée franco-costaricien	San-José	*	*	*	
CÔTE-D'IVOIRE					
Cours Lamartine	Abidjan	*	*	*	
Cours Sévigné	Abidjan	*			
Groupe scolaire Paul-Langevin	Abidjan	*			
La Farandole internationale	Abidjan	*			
La Pépinière des Deux Plateaux	Abidjan	*			
Le Nid de Cocody	Abidjan	*			
Lycée français Blaise-Pascal	Abidjan		*	*	
CROATIE					
École française	Zagreb	*			
CUBA					
École française	La Havane	*			
DANEMARK					
Lycée français Prins-Henrik	Copenhague	*	*	*	
DJIBOUTI					
École de la Nativité		*	*		
Lycée d'État				*	
Lycée français		*	*	*	
(RÉPUBLIQUE) DOMINICAINE					
École française Théodore-Chassériau	Las Terrenas	*			
Lycée français	Saint-Domingue	*	*	*	
ÉGYPTE					
Lycée français - MLF	Alexandrie	*	*		
Collège de la Mère de Dieu	Le Caire			*	Lycée : classe de 2 ^{nde} uniquement
Collège international Nefertari	Le Caire	*	*		
Lycée Concordia	Le Caire	*			
Lycée français	Le Caire	*	*	*	
Lycée international Honoré-de-Balzac	Le Caire	*	*		
Lycée Voltaire	Le Caire	*			
Section française de la MISR Language School - MLF	Le Caire	*	*		
Section française du collège du Sacré Cœur de Ghamra	Le Caire			*	Lycée : séries S et ES

ÉMIRATS ARABES UNIS					
Lycée français Théodore-Monod	Abou Dabi	*			
Lycée Louis-Massignon	Abou Dabi	*	*	*	
Lycée français international de l'AFLEC	Dubaï	*	*		
Lycée français international Georges-Pompidou	Dubaï (Charjah)	*	*	*	
Lycée libanais francophone privé	Dubaï	*			
ÉQUATEUR					
École franco-équatorienne Joseph-de-Jussieu	Cuenca	*			École : classes maternelles uniquement.
Lycée franco-équatorien La Condamine	Quito	*	*	*	
ESPAGNE					
Lycée français - MLF - Pierre-Deschamps -	Alicante	*	*	*	
École française Ferdinand-de-Lesseps	Barcelone	*			
Lycée français	Barcelone	*	*	*	
École française Pablo-Picasso, annexe du lycée français d'Alicante	Benidorm	*			
Collège français	Bilbao	*	*	*	
Collège Bon Soleil	Gavà - Barcelone	*	*	*	Lycée : classe de 2 ^{nde} uniquement
Collège français	Ibiza	*	*		
Lycée français - MLF - René-Verneau -	Las Palmas	*	*	*	Lycée : classe de 2 ^{nde} uniquement
École Saint-Exupéry, annexe du lycée français	Madrid	*			
École Saint-Louis des Français	Madrid	*			
Lycée français	Madrid	*	*	*	
Lycée Molière - MLF - Villanueva de la Cañada	Madrid	*	*	*	
Union chrétienne de Saint -Chaumond	Madrid	*	*	*	
Lycée français	Málaga	*	*	*	
Lycée français – MLF - André-Malraux	Murcie	*	*	*	
Lycée français- MLF	Palma de Majorque	*	*	*	Lycée : séries S et ES
Collège français	Reus	*	*		
École Bel Air	Sant Pere de Ribes	*	*	*	Lycée : classe de 2 ^{nde} générale uniquement
École française Jules-Verne - MLF	Santa Cruz de Tenerife	*	*		Collège : classes de 6 ^{ème} , 5 ^{ème} et 4 ^{ème} uniquement
Lycée Molière - MLF	Saragosse	*	*	*	
Lycée français - MLF	Séville	*			École : classes élémentaires uniquement
Lycée français	Valence	*	*	*	
Lycée français de Castilla y León - MLF	Valladolid	*	*	*	Lycée : classe de 2 ^{nde} uniquement

ÉTATS-UNIS

École internationale d'Arizona	État de l'Arizona : Phoenix	*			École : classes maternelles, CP et CE1 uniquement
École bilingue	État de la Californie : Berkeley	*	*		Collège : classes de 6ème, 5ème, 4ème uniquement
École française bilingue- MLF	État de la Caroline du Sud : Greenville	*	*		
Lycée français de Los Angeles	État de la Californie : Los Angeles	*	*	*	Lycée : séries L, ES et S
Lycée international de Los Angeles (LILA)	État de la Californie : Los Angeles	*	*	*	Lycée : séries ES et S
École internationale de La Péninsule	État de la Californie : Palo Alto	*	*		
École franco-américaine	État de la Californie : San Diego	*	*		Collège : classes de 6ème, 5ème et 4ème uniquement
Lycée français La Pérouse	État de la Californie : San Francisco	*	*	*	Lycée : séries L, ES et S (avec OIB)
Lycée international franco-américain (LIFA)	État de la Californie : San Francisco	*	*	*	
École franco-américaine de la Silicon Valley	État de la Californie : Sunnyvale	*			
École française internationale	État du Colorado : Denver	*			
École franco-américaine (EFAM)	État de la Floride : Miami	*			
Section française des écoles internationales du comté de Broward	État de la Floride : Miami (Broward County)	*	*	*	(Lycée : séries ES et L)
Section française des écoles publiques internationales du comté de Dade	État de la Floride : Miami (Dade County)	*	*	*	Lycée : classe de 2 ^{nde} uniquement
École internationale (AIS)	État de Géorgie : Atlanta	*			
École franco-américaine Lincoln de Chicago (EFAC)	État de l'Illinois : Chicago	*			
Lycée français	État de l'Illinois : Chicago	*	*	*	Lycée : séries L, ES et S (avec OIB)
École internationale d'Indiana	État de l'Indiana : Indianapolis	*			
Audubon Charter School	État de la Louisiane : Nouvelle-Orléans	*			
École bilingue	État de la Louisiane : Nouvelle-Orléans	*			École : classes maternelles, CP et CE1 uniquement
École française du Maine	État du Maine : South Freeport	*			École : classes maternelles, CP et CE1 uniquement

Lycée français international Rochambeau	État du Maryland : Besthesta (Washington DC)	*	*	*	Lycée : séries L, ES et S (avec OIB)
École internationale de Boston	État du Massachussets : Boston	*	*	*	Lycée : séries L, ES et S (avec OIB)
École française	État du Michigan : Detroit	*	*		Collège : classes de 6ème, 5ème, 4ème uniquement.
The French Academy of Minnesota	État du Minnesota : Minneapolis	*			École : classes maternelles uniquement
École franco-américaine de Princeton	État du New Jersey : Princeton	*			
École internationale de Brooklyn	État de New-York : New-York	*			École : classes maternelles de petite et moyenne sections uniquement
École internationale des Nations Unies (UNIS)	État de New-York : New-York	*			École : classes de CE1 à CM2 uniquement.
Lyceum Kennedy	État de New-York : New-York	*	*		
Lycée français	État de New-York : New-York (Manhattan)	*	*	*	
École franco-américaine de New-York (FASNY)	État de New-York : Mommaroneck	*	*	*	Lycée : séries ES et S avec OIB
École internationale franco-américaine	État de l'Oregon : Portland	*	*		Collège : classes de 6ème, 5ème et 4ème uniquement
École française	État de l'Oregon : Portland	*			
École française internationale	État de Pennsylvanie : Philadelphie	*			
École franco-américaine du Rhode Island	État du Rhode Island : Providence	*			
Austin International School -MLF	État du Texas : Austin	*			
École internationale – MLF	État du Texas : Dallas	*	*		
Section française d'Awty International School - MLF	État du Texas : Houston	*	*	*	Lycée : séries ES et S avec OIB
École franco-américaine du Puget Sound	État de Washington : Seattle	*			
École d'immersion de Bellevue	État de Washington : Seattle	*			
ÉTHIOPIE					
Lycée franco-éthiopien Guébré-Mariam - MLF	Addis-Abeba	*	*	*	
FINLANDE					
École française	Helsinki	*			
École Areva - MLF	Rauma	*			

GABON					
École publique conventionnée	Franceville	*			
École publique conventionnée d'Owendo	Libreville	*			
École publique conventionnée des charbonnages	Libreville	*			
Écoles publiques conventionnées Gros Bouquet I et II	Libreville	*			
Institution Immaculée-Conception	Libreville		*	*	
Lycée français Blaise-Pascal	Libreville		*	*	
École primaire - MLF - Comolog	Moanda	*			
Lycée Henri-Sylvos	Moanda		*		
Collège Victor-Hugo	Port-Gentil		*	*	Lycée : classe de 2 ^{nde} uniquement
École publique conventionnée	Port-Gentil	*			
GAMBIE					
École française	Banjul	*			
GÉORGIE					
École française du Caucase	Tbilissi	*			École : classes maternelles, CP et CE1 uniquement.
École Marie-Brosset	Tbilissi	*			
GHANA					
École française Jacques-Prévert	Accra	*	*	*	
GRÈCE					
Lycée franco-hellénique	Athènes	*	*	*	
École française - MLF	Thessalonique	*			
GUATEMALA					
Lycée français Jules-Verne	Guatemala-Ville	*	*	*	
GUINÉE					
Lycée français Albert-Camus	Conakry	*	*	*	
École de la compagnie des bauxites de Guinée - MLF	Kamsar	*	*		École : classes élémentaires uniquement.
GUINÉE ÉQUATORIALE					
École française	Malabo	*			
HAÏTI					
Lycée Alexandre-Dumas	Port-au-Prince	*	*	*	
HONDURAS					
Lycée franco-hondurien	Tegucigalpa	*	*	*	Lycée : classe de 2 ^{nde} uniquement
HONGRIE					
Lycée français Gustave-Eiffel	Budapest	*	*	*	

INDE					
École française internationale	Bombay	*			
Lycée français de Delhi	New Delhi	*	*	*	
Lycée français	Pondichéry	*	*	*	
INDONÉSIE					
École internationale française	Bali	*	*		
École Total - MLF	Balikpapan	*	*		
Lycée international français Louis-Charles Damais	Jakarta	*	*	*	
IRAN					
École française	Téhéran	*	*	*	
IRLANDE					
Lycée français d'Irlande	Dublin	*	*	*	
ISRAËL					
Collège des Frères	Jaffa		*	*	Collège : classes de 4e et 3e uniquement.
Lycée Thorani	Kfar Maïmon			*	
Collège français Marc-Chagall	Tel-Aviv	*	*		Collège : classe de 6 ^{ème} uniquement.
Collège - lycée franco-israélien	Tel-Aviv		*	*	Collège : classes de 5 ^{ème} , 4 ^{ème} et 3 ^{ème} uniquement. Lycée : séries S, ES et L
ITALIE					
École franco-italienne - MLF	Florence	*	*		
Lycée Stendhal	Mila	*	*	*	
École Alexandre-Dumas	Naples	*	*		Collège : classes de 6 ^{ème} , 5 ^{ème} et 4 ^{ème} uniquement
Institut Saint-Dominique	Rome	*	*	*	
Lycée Chateaubriand	Rome	*	*	*	
Lycée français Jean-Giono	Turin	*	*	*	
JAPON					
École Cogema - MLF	Misawa	*			Établissement provisoirement fermé.
École française du Kansai	Kyoto	*			
Lycée franco-japonais	Tokyo	*	*	*	
JÉRUSALEM					
Lycée français	Jérusalem	*	*	*	
Lycée Havat Hanoar Hatsioni	Jérusalem			*	
JORDANIE					
Lycée français	Amman	*	*	*	Lycée : séries S, ES et L

KENYA

Lycée français Denis-Diderot	Nairobi	*	*	*	
------------------------------	---------	---	---	---	--

KOWEIT

Lycée français	Koweit	*	*	*	
----------------	--------	---	---	---	--

LAOS

École EDF Nam Theun 2 - MLF	Gnommalath	*			
-----------------------------	------------	---	--	--	--

Lycée Josué-Hoffet	Vientiane	*	*	*	
--------------------	-----------	---	---	---	--

LETTONIE

École française	Riga	*			École : classes maternelles uniquement
-----------------	------	---	--	--	--

LIBAN

Lycée de Ville	Adonis	*	*	*	
----------------	--------	---	---	---	--

Collège Mont-La-Salle	Aïn Saadé	*	*	*	
-----------------------	-----------	---	---	---	--

Lycée Abdallah Rassi - MLF	Akkar	*	*		
----------------------------	-------	---	---	--	--

Collège Mariste Champville	Antelias	*	*	*	
----------------------------	----------	---	---	---	--

Collège Saint-Joseph	Antoura	*	*	*	
----------------------	---------	---	---	---	--

Dominicaines de Notre Dame de la Délivrante	Araya	*			
---	-------	---	--	--	--

Collège des Pères Antonins	Baabda	*	*	*	
----------------------------	--------	---	---	---	--

Shouf National College	Baakline-Chouf	*	*		
------------------------	----------------	---	---	--	--

Collège de la Sainte Famille des Sœurs des Saints Cœurs	Beit Chabab	*			
---	-------------	---	--	--	--

(L') Athénée	Beyrouth	*	*	*	
--------------	----------	---	---	---	--

Collège Élite	Beyrouth	*	*	*	
---------------	----------	---	---	---	--

Collège international	Beyrouth	*	*	*	
-----------------------	----------	---	---	---	--

Collège Louise-Wegmann	Beyrouth	*	*	*	
------------------------	----------	---	---	---	--

Collège Notre-Dame-de-Jamhour	Beyrouth	*	*	*	
-------------------------------	----------	---	---	---	--

Collège Notre-Dame-de-Nazareth	Beyrouth	*	*	*	
--------------------------------	----------	---	---	---	--

Collège protestant français	Beyrouth	*	*	*	
-----------------------------	----------	---	---	---	--

Collège de la Sagesse	Beyrouth (Achrafieh)	*	*	*	
-----------------------	----------------------	---	---	---	--

Collège des Saints-Cœurs	Beyrouth (Achrafieh-Sioufi)	*	*	*	
--------------------------	-----------------------------	---	---	---	--

École internationale Antonine (section française)	Beyrouth (Aljatoun)	*	*		
---	---------------------	---	---	--	--

Grand lycée franco-libanais - MLF	Beyrouth	*	*	*	
-----------------------------------	----------	---	---	---	--

Lycée Abdel-Kader	Beyrouth	*	*	*	
-------------------	----------	---	---	---	--

Lycée franco-libanais Verdun-MLF	Beyrouth	*	*	*	
----------------------------------	----------	---	---	---	--

Collège de la Sagesse	Brasilia-Baabda	*	*	*	
-----------------------	-----------------	---	---	---	--

Collège Carmel Saint-Joseph-Mechref	Damour	*	*	*	
-------------------------------------	--------	---	---	---	--

Montana International College	Deek el Mehdi	*			
-------------------------------	---------------	---	--	--	--

Collège de la Sainte Famille	Fanar	*	*	*	
------------------------------	-------	---	---	---	--

Institut moderne du Liban	Fanar	*	*	*	
---------------------------	-------	---	---	---	--

Collège Notre-Dame-de-Lourdes	Jbaïl-Byblos	*	*	*	
Collège des Saints-Cœurs	Jounieh	*	*	*	
Lycée franco-libanais Nahr-Ibrahim, MLF	Jounieh	*	*	*	
Collège Melkart	Louaize-Baabda	*	*	*	
Lycée franco-libanais Habbouche-Nabatieh, MLF	Nabatieh	*	*	*	
Lycée Charlemagne	Roumieh et Metn	*	*		
Lycée franco-libanais Alphonse-de-Lamartine - MLF	Tripoli	*	*	*	
Collège Élite	Tyr	*	*	*	
LIBYE					
Lycée français - MLF	Tripoli	*	*	*	
LITUANIE					
École française	Vilnius	*			
LUXEMBOURG					
École maternelle et primaire francophone	Luxembourg	*			
École privée Notre Dame Sainte-Sophie	Luxembourg	*			
Lycée Vauban	Luxembourg		*	*	
MADAGASCAR					
École primaire française Charles-Baudelaire	Ambanja	*			
École française du lac Alaotra	Ambatondrazaka	*			
École primaire française	Antalaha	*			
Collège français Jules-Verne	Antsirabé	*	*		
Lycée français Sadi-Carnot	Antsiranana (Diego-Suarez)	*	*	*	
Lycée français René-Cassin	Fianarantsoa	*	*	*	
École La Clairefontaine	Fort-Dauphin		*		
École primaire française	Fort-Dauphin	*			
Collège français Françoise-Dolto	Majunga	*	*		
École primaire française	Manakara	*			
École primaire française	Mananjary	*			
École de l'Alliance	Morondava	*	*		Collège : classe de 6ème uniquement
École primaire française Lamartine	Nosy-Bé	*			
Lycée français	Tamatave	*	*	*	
Collèges de France	Tananarive	*	*	*	
École Alliance française, Antsahabe	Tananarive	*	*	*	
École Bird	Tananarive	*	*	*	
École La Clairefontaine	Tananarive	*	*	*	
École La Francophonie	Tananarive	*			
École Peter Pan	Tananarive	*	*	*	

École primaire française A, Ampefiloha	Tananarive	*			
École primaire française B, Ampandrianomby, et son annexe l'école primaire française D, Analamahitsy	Tananarive	*			
École primaire française C, Ambohibao	Tananarive	*			
École Sully	Tananarive	*			
Lycée français	Tananarive		*	*	
Collège Etienne-de-Flacourt	Tuléar	*	*		
MALAISIE					
Lycée français	Kuala Lumpur	*	*	*	
MALI					
École Les Angelots	Bamako	*			
École Les Lutins	Bamako	*			
Lycée français Liberté	Bamako	*	*	*	
MAROC					
Groupe scolaire Paul-Gauguin	Agadir	*	*		
Lycée français -OSUI	Agadir	*	*	*	
Collège Anatole-France	Casablanca		*		
Collège-lycée Léon - l'Africain	Casablanca		*	*	
École Al Jabr	Casablanca		*	*	
École Claude-Bernard	Casablanca	*			
École Ernest-Renan	Casablanca	*			
École Georges-Bizet	Casablanca	*			
École internationale	Casablanca		*	*	
École Molière	Casablanca	*			
École normale hébraïque	Casablanca		*	*	
École primaire Narcisse-Leven	Casablanca	*			
École Théophile-Gautier	Casablanca	*			
Groupe scolaire La Résidence	Casablanca	*	*	*	
Groupe scolaire OSUI Louis-Massignon	Casablanca	*	*	*	
Lycée Lyautey	Casablanca		*	*	
Lycée Maïmonide	Casablanca		*	*	
Lycée OSUI Jean-Charcot	El Jadida	*	*	*	
Groupe scolaire OSUI Éric-Tabarly	Essaouira	*			École : classes de moyenne section maternelle au CM2 uniquement
Groupe scolaire Jean-de-La Fontaine	Fès	*	*		
École OSUI Al Akhawayn	Ifrane	*			
Groupe scolaire Honoré-de-Balzac	Kenitra	*	*		
École Auguste-Renoir	Marrakech	*			
Groupe scolaire OSUI Jacques-Majorelle	Marrakech	*			
Lycée Victor-Hugo	Marrakech		*	*	
École Jean-Jacques-Rousseau	Meknès	*			
Lycée Paul-Valéry	Meknès		*	*	
Groupe scolaire Claude-Monet	Mohammedia	*	*		

Collège Saint-Exupéry	Rabat		*		
École Albert-Camus	Rabat	*			
École André-Chénier	Rabat	*			
École Paul-Cézanne	Rabat	*			
École Pierre-de-Ronsard	Rabat	*			
Lycée Descartes	Rabat		*	*	
Lycée - OSUI - André-Malraux -	Rabat	*	*	*	
École Adrien-Berchet	Tanger	*			
Lycée Régnauld	Tanger		*	*	
MAURICE					
Lycée La Bourdonnais	Curepipe	*	*	*	
École du Nord	Mapou	*	*		
Lycée des Mascareignes	Moka			*	
École du Centre - Collège Pierre-Poivre	Saint-Pierre	*	*		
École maternelle et primaire Paul et Virginie	Tamarin	*			
MAURITANIE					
Lycée français Théodore-Monod	Nouakchott	*	*	*	
MEXIQUE					
École Molière	Cuernavaca	*			
Lycée français	Guadalajara	*	*	*	
Section française du lycée franco-mexicain	Mexico	*	*	*	
MONACO					
Collège Charles-III			*		
Cours Saint Maur		*			
École de Fontvielle		*			
École de La Condamine		*			
École des Carmes		*			École : classes maternelles uniquement
École des Revoires		*			
École Saint-Charles		*			
Établissement François-d'Assise-Nicolas-Barré		*	*	*	
École du Parc		*			École : classes maternelles uniquement
Lycée Albert-1er				*	
Lycée technique et hôtelier de Monte-Carlo			*	*	
MOZAMBIQUE					
École française	Maputo	*	*		Collège : classes de 6ème et 5ème uniquement

NAMIBIE					
Deutsche Höhere PrivatSchule	Windhoek	*			École : classes maternelles uniquement
NÉPAL					
École française	Katmandou	*			
NICARAGUA					
Lycée franco-nicaraguayen Victor-Hugo	Managua	*	*		
NIGER					
Lycée Jean-de-La Fontaine	Niamey	*	*	*	
NIGERIA					
École française Marcel-Pagnol	Abuja	*	*		Collège : classes de 6 ^{ème} et 5 ^{ème} uniquement
École française	Kano	*			
École française Peugeot - MLF	Kaduna	*			
Lycée français Louis-Pasteur	Lagos	*	*	*	
École française Total - MLF	Port-Harcourt	*	*	*	Lycée : classe de 2 ^{nde} uniquement
NORVÈGE					
Lycée français René-Cassin	Oslo	*	*	*	
Lycée français - MLF	Stavanger	*	*	*	
OMAN					
École française	Mascate	*			
OUGANDA					
École française Les Grands Lacs	Kampala	*			
OUZBÉKISTAN					
École française	Tachkent	*			
PAKISTAN					
École française Alfred-Foucher	Islamabad	*			Établissements provisoirement fermés
École française	Karachi	*			
PANAMA					
École française Paul-Gauguin	Panama	*			
PARAGUAY					
Lycée français international Marcel-Pagnol	Assomption	*	*	*	
Collège français Jules-Verne	Ciudad del Este	*			
PAYS-BAS					
Lycée Van Gogh	La Haye	*	*	*	
École française, annexe du lycée Van-Gogh	Amsterdam	*			

PÉROU

Lycée franco-péruvien	Lima	*	*	*	
-----------------------	------	---	---	---	--

PHILIPPINES

École française	Manille	*	*	*	
-----------------	---------	---	---	---	--

POLOGNE

École d'entreprise Michelin	Olsztyn	*			École : classes maternelles de cycles 2 et 3 uniquement.
Lycée français René-Gosciny	Varsovie	*	*	*	

PORTUGAL

Lycée français Charles-Lepierre	Lisbonne	*	*	*	
Lycée français Marius-Latour	Porto	*	*	*	Lycée : classes de 2 nd e et 1 ^{ère} uniquement (Séries ES et S)

QATAR

Lycée Bonaparte	Doha	*	*	*	
Lycée MLF franco-qatari Voltaire	Doha	*			

ROUMANIE

Lycée français Anne-de-Noailles	Bucarest	*	*	*	
École Renault - MLF	Pitesti	*			

ROYAUME-UNI

École d'entreprise Total - MLF	Aberdeen	*	*	*	Lycée : classes de 2 nd e et 1 ^{ère} uniquement.
École française	Bristol	*			École : classes maternelles uniquement.
École André-Malraux d'Ealing, annexe du lycée Charles-de-Gaulle	Londres	*			
École bilingue	Londres	*			
École de Wix, annexe du lycée Charles-de-Gaulle	Londres	*			
École des Petits	Londres	*			
École française Jacques-Prévert	Londres	*			
École L'Île-aux-Enfants	Londres	*			
École Le Hérisson	Londres	*			École : classes maternelles uniquement
La petite école française	Londres	*			École : classes maternelles uniquement
Lycée français Charles-de-Gaulle	Londres	*	*	*	

RUSSIE

Lycée français Alexandre-Dumas	Moscou	*	*	*	
École française	Saint-Pétersbourg	*			

(EL) SALVADOR					
Lycée français Antoine et Consuelo de Saint-Exupéry	San Salvador	*	*	*	
SÉNÉGAL					
Cours Sainte-Marie-de-Hann	Dakar	*	*	*	
École Aloys-Kobes	Dakar	*			
École « Chez Bouba »	Dakar	*			École : classes maternelles uniquement
École franco-sénégalaise de Fann	Dakar	*			École : classes de CP à CM2 uniquement
École franco-sénégalaise du Plateau (Dial-Diop)	Dakar	*			École : classes de CP à CM2 uniquement
École maternelle des Almadies	Dakar	*			École : classes maternelles uniquement
Institution Sainte-Jeanne d'Arc	Dakar	*	*	*	École : classes de CP à CM2 uniquement
Lycée français Jean-Mermoz	Dakar	*	*	*	
École française Antoine-de-Saint-Exupéry	Saint-Louis	*			
École française Jacques-Prévert	Saly	*	*		
École française Docteur Guillet	Thiès	*			
École française François-Rabelais	Ziguinchor	*			
SERBIE					
École française	Belgrade	*	*	*	
SEYCHELLES					
École française	Victoria	*			
SINGAPOUR					
Lycée français	Singapour	*	*	*	
SLOVAQUIE					
École française	Bratislava	*			
SLOVÉNIE					
École française	Ljubljana	*			
SOUDAN					
École française	Khartoum	*			
SRI-LANKA					
École française	Colombo	*			
SUÈDE					
Lycée français Saint-Louis	Stockholm	*	*	*	
SUISSE					
École française	Bâle	*			
École française	Berne	*	*		

École primaire française	Genève	*			
Pensionnat Valmont	Lausanne	*	*	*	
Lycée français	Zurich	*	*	*	
SYRIE					
Lycée français - MLF	Alep	*	*	*	
Lycée Charles-de-Gaulle	Damas	*	*	*	
TAÏWAN					
Section française de l'école européenne	Taipei	*	*		Collège : classes de 6 ^{ème} et 5 ^{ème} uniquement
TANZANIE					
École française Arthur-Rimbaud	Dar-es-Salaam	*	*		
TCHAD					
Lycée français Montaigne et son annexe l'école François-Villon de Moundou	N'Djamena	*	*	*	
(RÉPUBLIQUE) TCHÈQUE					
Lycée français	Prague	*	*	*	
THAÏLANDE					
Lycée français	Bangkok	*	*	*	
TOGO					
Lycée français	Lomé	*	*	*	
TUNISIE					
École Jean-Giono	Bizerte	*			
École internationale	Carthage	*	*	*	(Lycée : séries S, ES, L et STG)
École Paul-Verlaine	La Marsa	*			
Lycée français Gustave-Flaubert	La Marsa		*	*	
École Georges-Brassens	Megrine	*			
École George-Sand	Nabeul	*			
École Guy-de-Maupassant	Sousse	*			
Collège Charles-Nicolle	Sousse		*		
École Marie-Curie	Tunis	*			
École Robert-Desnos, El Omrane	Tunis	*			
Lycée Pierre-Mendès-France	Tunis		*	*	
TURQUIE					
Lycée français Charles-de-Gaulle	Ankara	*	*	*	
Lycée français Pierre-Loti	Istanbul	*	*	*	
UKRAINE					
Collège français Anne-de-Kiev	Kiev	*	*	*	Lycée : classe de 2 ^{nde} uniquement

URUGUAY

Lycée français Jules-Supervielle	Montevideo	*	*	*	
----------------------------------	------------	---	---	---	--

VANUATU

Lycée français	Port-Vila	*	*	*	
----------------	-----------	---	---	---	--

VENEZUELA

Lycée français (Colegio Francia)	Caracas	*	*	*	
----------------------------------	---------	---	---	---	--

VIETNAM

Lycée français Alexandre-Yersin	Hanoï	*	*	*	
---------------------------------	-------	---	---	---	--

École française Colette	Hô Chi Minh-Ville	*	*	*	
-------------------------	-------------------	---	---	---	--

YÉMEN

École française René-Clément	Sanaa	*			École fermée
------------------------------	-------	---	--	--	--------------

ZAMBIE

École française Champollion	Lusaka	*			
-----------------------------	--------	---	--	--	--

ZIMBABWE

Groupe scolaire français Jean-de-la-Fontaine	Harare	*	*		
--	--------	---	---	--	--

Enseignements secondaire et supérieur

Brevet de technicien supérieur

Mise à jour des groupements de spécialités pour l'évaluation ponctuelle en langue vivante étrangère - session 2011

NOR : ESRS1018772N
note de service n° 2010-0018 du 2-8-2010
ESR - DGESIP

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale ; au directeur du service interacadémique des examens et concours ; au directeur du Centre national d'enseignement à distance ; aux chefs d'établissement

Les groupements de spécialités de brevet de technicien supérieur pour l'évaluation ponctuelle en langue vivante étrangère sont actualisés comme suit à compter de la session 2011.

Groupe : 1

Spécialités : Assurance - Banque - Communication - Management des unités commerciales - Notariat - Professions immobilières

Sujets indépendants

- assistant de gestion PME-PMI à référentiel commun européen
- assistant de manager
- commerce international à référentiel commun européen
- informatique de gestion
- vente et production touristiques

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et par délégation,

Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,
Patrick Hetzel

Enseignements primaire et secondaire

Certificat d'aptitude professionnelle

« Conducteur livreur de marchandises » : création et conditions de délivrance

NOR : MENE1016230A
arrêté du 18-6-2010 - J.O. du 3-7-2010
MEN - DGESCO A2-2

Vu code de l'Éducation, notamment articles D. 337-1 à D. 337-25-1 ; arrêté du 17-6-2003 modifié par arrêté du 8-1-2010 ; arrêté du 20-7-2009 ; avis de la commission professionnelle consultative du secteur « transports, logistique, sécurité et autres services » du 8-3-2010

Article 1 - La définition et les conditions de délivrance de la spécialité de certificat d'aptitude professionnelle « conducteur livreur de marchandises » sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.

Article 2 - Le référentiel des activités professionnelles, le référentiel de certification de cette spécialité de certificat d'aptitude professionnelle sont définis respectivement en **annexe Ia** et **annexe Ib** au présent arrêté.

Article 3 - La préparation à cette spécialité de certificat d'aptitude professionnelle comporte une période de formation en milieu professionnel de douze semaines définie en **annexe III** au présent arrêté. Pour les candidats scolaires ou apprentis qui passent l'examen au cours du cycle de formation au baccalauréat professionnel en trois ans, la durée de la période de formation en milieu professionnel est réduite à huit semaines.

Article 4 - Cette spécialité de certificat d'aptitude professionnelle est organisée en six unités obligatoires et une unité facultative qui correspondent à des épreuves évaluées selon les modalités fixées par le règlement d'examen figurant en **annexe IIb** au présent arrêté.

Les unités constitutives du diplôme et la définition des épreuves sont fixées respectivement en **annexe IIa** et en **annexe IIc** au présent arrêté.

Article 5 - Chaque candidat précise au moment de son inscription s'il se présente à l'examen sous la forme globale ou progressive, conformément aux dispositions de l'article D. 337-10 du code de l'Éducation.

Dans le cas de la forme progressive, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit. Il précise également s'il souhaite se présenter à l'épreuve facultative.

Article 6 - Les candidats qui ont obtenu un avis défavorable à l'épreuve EP2 Conduite d'un véhicule ne peuvent se voir délivrer le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle « conducteur livreur de marchandises ».

Article 7 - Les candidats titulaires du permis C et de l'attestation de qualification initiale qui se présentent au certificat d'aptitude professionnelle « conducteur livreur de marchandises » peuvent, à leur demande, être dispensés de l'épreuve EP2 Conduite d'un véhicule.

Article 8 - La première session d'examen de la spécialité de certificat d'aptitude professionnelle « conducteur livreur de marchandises », régie par les dispositions du présent arrêté, aura lieu en 2012.

Article 9 - La dernière session d'examen du certificat d'aptitude professionnelle « livreur », organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 29 août 1991, aura lieu en 2010. À l'issue de cette dernière session, l'arrêté du 29 août 1991 est abrogé.

Article 10 - Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 18 juin 2010

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Michel Blanquer

Nota - Le présent arrêté et ses annexes IIb et IIc seront publiés ci-après. L'intégralité du diplôme est disponibles au Centre national de documentation pédagogique, 13, rue du Four, 75006 Paris, ainsi que dans les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique.

Annexe IIb
Règlement d'examen

			Candidats					
			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilité) Formation professionnelle continue dans les établissements publics		Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Candidats individuels Enseignement à distance		Formation professionnelle continue (établissement public habilité à pratiquer le CCF)	
Épreuves	Unité	Coeff.	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
CAP« conducteur livreur de marchandises »								
EP1 : Analyse d'une situation professionnelle de transport	UP1	3	CCF (1)		Ponctuelle écrite	2 h	CCF	
EP2 : Conduite d'un véhicule	UP2	8	CCF		Ponctuelle pratique et orale	1 h 40	CCF	
EP3 : Réalisation d'activités en entreprise - Réalisation d'opérations de préparation, de chargement, d'arrimage, de livraison - Conduite avec mise à quai - Conduite de chariot de manutention	UP3	6 (2)	CCF		Ponctuelle pratique	4 h 30 (3) maxi	CCF	
Unités générales								
EG1- Épreuve de français et histoire-géographie-éducation civique	UG1	3	CCF		Ponctuelle écrite	2 h 15	CCF	
EG2- Mathématiques-sciences physiques et chimiques	UG2	2	CCF		Ponctuelle écrite	2 h	CCF	
EG3- Épreuve d'éducation physique et sportive	UG3	1	CCF		Ponctuelle		CCF	
Épreuves facultatives								
Langue vivante (4)	UF1		Orale	20 min	Orale	20 min	Orale	20 min

(1) Contrôle en cours de formation.

(2) Dont 1 pour la PSE.

(3) Dont 1 heure pour la PSE.

(4) Ne sont autorisées que les langues vivantes enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur. Seuls les points supérieurs à la note de 10/20 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.

Annexe IIc

DÉFINITION DES ÉPREUVES

EP1 - Analyse d'une situation professionnelle de transport - UP1 - coefficient 3

Contenu de l'épreuve

Cette épreuve a pour objet de valider tout ou partie des compétences C1.1, C1.3, C2.1, C2.3, C2.4, C2.5 du référentiel :

C1.1 : Collecter et exploiter les informations nécessaires au transport

- Utiliser les différents supports documentaires
- Collecter toutes les informations nécessaires au transport à réaliser
- Exploiter les informations liées à la réglementation du transport

C1.3 : Renseigner et restituer les documents relatifs à ses activités

- Restituer les documents et données liés aux activités
- Rendre compte à la hiérarchie
- Renseigner les documents de la démarche qualité

C2.1 : Vérifier et compléter les documents nécessaires au transport

- Contrôler les documents d'accompagnement
- Compléter les documents de transport
- Identifier, signaler les anomalies et incidents

C2.3 : Déterminer et adapter l'itinéraire

- Exploiter les informations liées aux conditions de circulation
- Déterminer un itinéraire

C2.4 : Gérer ses temps de conduite, de repos et autres activités

- Exploiter les données liées à la réglementation
- Gérer ses différentes activités en appliquant la RSE et le code du Travail
- Signaler les anomalies constatées

C2.5 : Mettre en œuvre les procédures adaptées en cas d'anomalies, d'incident ou d'accident

- Identifier un problème ou une difficulté
- Mettre en œuvre les solutions validées
- Identifier et localiser un dysfonctionnement lié au véhicule
- Gérer les situations d'accident ou d'incident avec un véhicule
- Signaler les anomalies, incidents et accidents.

Les indicateurs de performances sont ceux définis dans le référentiel de certification.

On notera que, pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas, ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

S'il est bien entendu que la mise en œuvre des compétences à évaluer nécessite la mobilisation des savoirs correspondants, il ne saurait être question d'évaluer les seuls savoirs.

Conditions de réalisation de l'épreuve

Cette épreuve amène le candidat à résoudre un problème de transport de marchandises générales. Elle est destinée à vérifier les compétences mobilisées au plan réglementaire et technologique pour organiser et résoudre l'étude de cas proposée.

L'exploitation de données informatisées est à intégrer. Cette étude prendra en compte la réglementation actuelle et ses évolutions, les nouvelles technologies à bord des véhicules lourds.

La fiche d'évaluation du travail réalisé pour cette épreuve, rédigée et mise à jour par l'inspection générale de l'Éducation nationale, est diffusée aux établissements par les services rectoraux des examens et concours.

Mode d'évaluation

1. Évaluation ponctuelle : Épreuve écrite, durée 2 h

Le candidat doit réaliser l'étude de cas proposée.

2. Contrôle en cours de formation : 2 h maximum

La situation d'évaluation est organisée par le professeur chargé des enseignements de conduite routière.

Le candidat doit traiter l'étude de cas proposée. Cette situation d'évaluation prendra appui sur des activités de travaux pratiques intégrées à la stratégie de formation.

La période choisie pour l'évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, son choix relève de la responsabilité des enseignants mais la dernière année de la formation est la période recommandée.

Le candidat est informé à l'avance de la période prévue pour le déroulement de la situation d'évaluation.

La commission d'évaluation est composée de l'équipe enseignante. Un professionnel est associé à cette évaluation.

À l'issue de la situation d'évaluation, le professeur chargé des enseignements de conduite routière de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constitue pour chaque candidat un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis au candidat pour conduire le travail demandé ;

- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition ;
- les documents rédigés par le candidat lors de l'évaluation ;
- la fiche nationale d'évaluation pour cette épreuve.

Seule cette fiche d'évaluation sera transmise au jury, accompagnée de la proposition de note.

Les autres éléments du dossier décrits ci-dessus sont mis à la disposition du jury, qui peut demander à en avoir communication, et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen de la fiche nationale et, le cas échéant, des autres documents du dossier, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utiles et arrête la note.

EP2 - Conduite d'un véhicule - UP2 - coefficient 8

Contenu de l'épreuve

Cette épreuve recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du certificat d'aptitude professionnelle du « conducteur livreur de marchandises » pour réaliser la conduite d'un véhicule porteur en sécurité en prenant en compte un comportement éco-citoyen.

Cette épreuve a pour objet de valider tout ou partie des compétences suivantes du référentiel :

C3.5 : Conduire en sécurité le véhicule

- Exploiter les caractéristiques techniques du véhicule en toute circonstance
- Conduire et manœuvrer le véhicule articulé en sécurité
- Utiliser le véhicule en fonction de son chargement, des forces physiques appliquées, du profil de la route et des conditions de circulation
- Signaler les anomalies et les incidents

Les indicateurs de performances sont ceux définis dans le référentiel de certification.

On notera que, pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas, ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

S'il est bien entendu que la mise en œuvre des compétences à évaluer nécessite la mobilisation des savoirs correspondants, il ne saurait être question d'évaluer les seuls savoirs.

Conditions de réalisation

Le support de l'épreuve est celui des épreuves orales, pratiques de conduite et manœuvres d'un véhicule isolé de PTAC supérieur à 3,5 tonnes.

Cette épreuve se déroule conformément à la nature et aux exigences des épreuves pratiques du permis de conduire de la catégorie C après avoir validé en amont le niveau de permis B.

Les candidats qui se présentent à cet examen doivent passer cette épreuve même s'ils possèdent le permis C valide. Ceux qui possèdent ce permis C et la qualification initiale ou une attestation admise en équivalence (ex. Fimo) valides peuvent, à leur demande, être dispensés de cette épreuve.

La commission d'évaluation est composée **obligatoirement de l'expert en charge des examens du permis de conduire**, d'un enseignant de conduite routière. Un professionnel est associé à cette évaluation.

Si le candidat n'obtient pas d'avis favorable lors de la première séance, deux séances de rattrapage lui seront proposées suivant les instructions définissant l'organisation de la validation des permis de conduire dans la filière « conduite routière ».

Au terme de l'épreuve si le candidat obtient :

- **un avis favorable**, il se voit attribuer une note comprise entre 10 et 20 en fonction de sa performance dans les compétences validées par cette épreuve ;
- **un avis défavorable, il n'obtient pas de note, seule cette appréciation est portée sur son dossier ; il ne peut donc pas se voir délivrer le diplôme postulé.**

Le résultat de cette épreuve est consigné sur un dossier d'examen spécifique renseigné par l'expert en charge des examens du permis de conduire.

La fiche nationale d'évaluation, rédigée et mise à jour par l'inspection générale de l'Éducation nationale, est diffusée aux établissements par les services rectoraux des examens et concours.

Modes d'évaluation

1. Forme ponctuelle

Épreuve pratique et orale d'une durée 1 h 40 maxi suivant réglementation du ministère en charge des Transports. Cette intervention de conduite d'un véhicule isolé se déroule suivant les instructions définissant l'organisation et le contenu des épreuves de conduite dans cette filière.

2. Contrôle en cours de formation

Épreuve pratique et orale d'une durée 1 h 40 maxi suivant réglementation du ministère en charge des Transports. L'évaluation se déroule au cours du dernier trimestre de la formation. La période choisie pour l'évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, son choix relève de la responsabilité des enseignants.

À l'issue de la situation d'évaluation, l'équipe pédagogique du centre de formation constitue pour chaque candidat un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour réaliser le travail demandé ;

- les documents produits par l'expert en charge des examens du permis de conduire ;
 - une fiche d'analyse du travail effectivement réalisé par le candidat ;
 - la fiche nationale d'évaluation pour cette épreuve, renseignée pour les candidats ayant obtenus un avis favorable. Seule cette fiche d'évaluation sera transmise au jury, accompagnée de la proposition de note.
- Les autres éléments du dossier décrits ci-dessus sont mis à la disposition du jury, qui peut demander à en avoir communication, et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante. Après examen de la fiche nationale et, le cas échéant, des autres documents du dossier, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utiles et arrête la note.

EP3 - Réalisation d'activités en entreprise - coefficient 6 (5 + 1 pour la PSE)

Contenu de l'épreuve

Cette épreuve a pour objet de valider tout ou partie des compétences suivantes exigées du titulaire du certificat d'aptitude professionnelle « conducteur livreur de marchandises ».

C1.2 : Communiquer avec le client, l'entreprise et les acteurs du domaine public

C2.2 : Prendre en charge le véhicule et préparer le chargement

C3.1 : Préparer le véhicule et les accessoires au chargement

C3.2 : Charger, caler et arrimer la marchandise

C3.4 : Contrôler le chargement

C3.6 : Utiliser les moyens embarqués de contrôle, de communication, d'aide à la conduite et de suivi de la marchandise

C3.8 : Livrer la marchandise

C3.9 : Récupérer les supports de charge, les conditionnements, les rebuts

C3.10 : Restituer le véhicule

C3.3 : Conduire en sécurité les chariots de manutention à conducteur porté

C3.7 : Accéder et manœuvrer sur le site du client

Les indicateurs de performances sont ceux définis dans le référentiel de certification.

On notera que, pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas, ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance. S'il est bien entendu que la mise en œuvre des compétences à évaluer nécessite la mobilisation des savoirs correspondants, il ne saurait être question d'évaluer les seuls savoirs.

Cette épreuve se décompose en 3 phases.

La fiche d'évaluation du travail réalisé pour cette épreuve, rédigée et mise à jour par l'inspection générale de l'Éducation nationale, est diffusée aux établissements par les services rectoraux des examens et concours.

Phase 1 : notée sur 60 points

Conditions de réalisation

Réalisation d'opérations chargement-déchargement en entreprise ou chez un client avec reprise de marchandises ou de supports de charge.

Modes d'évaluation

1. Forme ponctuelle : Pratique 1 h 30

En centre d'examen, le candidat réalise les opérations chargement-déchargement en vue d'une livraison avec reprise de marchandises ou de supports de charge.

La commission d'évaluation des candidats est composée d'un professeur chargé de l'enseignement professionnel de conduite routière. Un professionnel est associé à cette évaluation.

2. Contrôle en cours de formation

Au terme de la période de formation en milieu professionnel, les professeurs concernés et les formateurs de l'entreprise déterminent conjointement, pour cette partie de l'épreuve, la note et l'appréciation qui seront proposées au jury. Cette proposition prend en compte :

- les compétences acquises lors des travaux réalisés en entreprise ;
- l'entretien avec le formateur (tuteur, maître d'apprentissage) de la dernière entreprise d'accueil et un professeur d'enseignement professionnel membre de l'équipe pédagogique ayant en charge la formation.

Phase 2 : notée sur 20 points

Condition de réalisation

Réalisation d'opérations de circulation au sein d'une entreprise et de mise à quai.

Les candidats qui se présentent à cet examen doivent passer cette épreuve même s'ils possèdent le permis C valide.

Modes d'évaluation

1. Forme ponctuelle : Épreuve pratique d'une durée de 1 h maxi

Le candidat réalise la circulation demandée et la mise à quai **en centre d'examen**. La mise à quai doit être réalisée à main ou contre main.

2. Contrôle en cours de formation

Le candidat doit se présenter **au sein de l'entreprise**, circuler et stationner en respectant le protocole de sécurité en place, réaliser la mise à quai donnée par l'exploitant sous le contrôle de l'enseignant.

La situation d'évaluation est organisée par le professeur chargé des enseignements de conduite routière lors des périodes de conduite intensive prévues durant les périodes de formation en milieu professionnel.

La période choisie pour l'évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, son choix relève de la responsabilité des enseignants mais la dernière année de formation est la période recommandée.

Le candidat est informé à l'avance de la période prévue pour le déroulement de la situation d'évaluation. Un professionnel est associé à cette évaluation.

Phase 3 : notée sur 20 points

Conditions de réalisation

Le candidat réalise les opérations de manutention en conformité avec les instructions prévues pour la conduite en sécurité des chariots à conducteur porté des catégories 1 et 3 (R. 389 CNAMTS) :

- **un test écrit** portant sur l'ensemble des connaissances relatives à la conduite des chariots à conducteur porté (10 min maximum) ;

- **deux tests pratiques** sur chaque catégorie de chariot : un test sur chariot transpalettes à conducteur porté (15 min maximum) ; un test sur chariot élévateur en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6 000 kg (25 min maximum).

Le sujet ou la situation professionnelle proposé au candidat liste les compétences à mettre en œuvre, définit le **parcours à réaliser et précise le chariot à utiliser.**

Le parcours défini doit comporter au moins pour le chariot transpalettes à conducteur porté ou préparateur de commandes au sol de levée inférieure à 1 m (R. 389 CNAMTS CACES catégorie 1) - 15 min maximum :

- la circulation à vide, en charge, en marche AV et marche AR, en virage et l'arrêt en position de sécurité ;

- la prise et la dépose au sol d'une charge palettisée ;

- le chargement et le déchargement d'un camion ou d'une remorque par l'arrière à partir d'un quai (en particulier avec une charge limitant la visibilité).

Le parcours défini doit comporter au moins pour le chariot élévateur en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6 000 kg (R.389 CNAMTS CACES catégorie 3) - 25 min maximum :

- la circulation à vide, en charge, en marche AV et marche AR, en virage et l'arrêt en position de sécurité ;

- le gerbage et le dégerbage en pile ;

et au moins deux des opérations suivantes :

- la circulation et l'arrêt sur un plan incliné ;

- la prise et la dépose d'une charge au sol ;

- la mise en stock et le déstockage d'une charge à un ou plusieurs niveaux d'un palettier jusqu'à une hauteur de 4 m ;

- le chargement ou le déchargement latéral d'un camion ou d'une remorque ;

- la prise, le transport et la dépose d'une charge longue ou volumineuse.

Le candidat doit, en début et en fin d'exercice, être considéré comme « débutant » ou « terminant » sa période de travail.

La prestation de conduite doit se faire sans précipitation, dans le respect de toutes les consignes et règles de sécurité en vigueur, dans le temps maximum imparti. La commission d'évaluation apprécie l'opportunité et la durée de la préparation qui peut éventuellement être accordée au candidat avant l'épreuve proprement dite, sur le matériel du centre.

Les candidats qui auront suivi l'intégralité du module et l'épreuve de manutention se verront attribuer une attestation de formation.

Modes d'évaluation

1. Forme ponctuelle : épreuve pratique et écrite d'une durée de 1 heure maxi

Cette épreuve de conduite d'un chariot de manutention se déroule suivant les instructions définissant l'organisation de la validation de ces épreuves.

Le candidat tire au sort un sujet préparé par l'équipe pédagogique du centre d'examen.

2. Contrôle en cours de formation : évaluation pratique et écrite d'une durée de 1 heure maxi

La situation d'évaluation est organisée par le professeur habilité à former et tester les candidats.

La période choisie pour l'évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, son choix relève de la responsabilité des enseignants mais la dernière année de formation est la période recommandée.

Le candidat est informé à l'avance de la période prévue pour le déroulement de la situation d'évaluation.

À l'issue des évaluations, l'équipe pédagogique du centre de formation constitue, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents utilisés pour réaliser les travaux demandés ;

- les documents rédigés par le candidat lors de ces évaluations ;

- les trois fiches d'analyse du travail effectivement réalisé par le candidat ; une par phase ;

- la fiche nationale d'évaluation renseignée pour cette épreuve.

Seule cette fiche d'évaluation sera transmise au jury, accompagnée de la proposition de note.

Les autres éléments du dossier décrits ci-dessus sont mis à la disposition du jury, qui peut demander à en avoir communication.

Après examen de la fiche nationale et, le cas échéant, des autres documents du dossier, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utiles et arrête la note.

Prévention-Santé-Environnement - coefficient 1

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve a pour objectif d'évaluer les compétences du candidat à :

- conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème et/ou l'approche par le risque ;
- mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques ;
- proposer des mesures de prévention adaptées ;
- agir de façon efficace face à une situation d'urgence.

L'évaluation porte notamment sur :

- le respect des étapes de la démarche mise en œuvre ;
- l'exactitude des connaissances ;
- la pertinence des mesures de prévention proposées ;
- l'efficacité de l'action face à une situation d'urgence.

Modalités d'évaluation

Contrôle en cours de formation (noté sur 20)

Le contrôle en cours de formation est organisé à partir de deux situations d'évaluation. Chaque situation est notée sur 10 points.

Première situation d'évaluation : écrite - 1 heure

Elle permet en fin de première année de formation l'évaluation par sondage des compétences des modules 1, 2 et 3, santé, consommation et parcours professionnel. Le sujet comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer des capacités et des connaissances. A partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne, le candidat doit notamment appliquer une démarche d'analyse.

Deuxième situation d'évaluation

Elle permet au cours de la deuxième année de formation l'évaluation par sondage des compétences du module 4, Environnement professionnel. Elle est constituée de deux parties :

- une évaluation écrite d'une durée de 1 heure portant sur l'ensemble du module à l'exception des situations d'urgence. Elle prend appui sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation. Elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'approche par le risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel ;
- une évaluation pratique prenant en compte les résultats obtenus lors de la formation de base au secourisme ou du recyclage SST.

Pour les candidats en situation de handicap, une adaptation de cette évaluation pratique doit être proposée sous forme orale ou écrite.

L'évaluation écrite est notée sur 8 points, l'évaluation pratique sur 2 points.

Épreuve ponctuelle (notée sur 20) - 1 heure

Le sujet se compose de deux parties indépendantes, correspondant l'une aux modules 1 à 3, l'autre au module 4. Chaque partie comporte plusieurs questions sur chacun des modules.

Première partie : le sujet sur 10 points comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer des capacités et des connaissances. À partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne, le candidat doit notamment appliquer une démarche d'analyse.

Deuxième partie : le sujet comporte lui-même deux parties :

- l'une notée sur 8 points prend appui sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation. Elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'approche par le risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel ;
- l'autre notée sur 2 points permet d'expliquer la conduite à tenir dans une situation d'urgence.

En ce qui concerne l'évaluation d'un risque professionnel, elle pourra porter sur un risque dont l'étude n'est pas obligatoire. Dans ce cas, le candidat disposera de documents ressources lui permettant de proposer une démarche de prévention.

EG1 - Français et histoire-géographie-éducation civique - coefficient 3

Objectifs

L'épreuve de français et d'histoire-géographie-éducation civique permet d'apprécier :

- les qualités de lecture et d'analyse de textes documentaires, de textes fictionnels, de documents iconographiques, de documents de nature historique et géographique ;
- les qualités d'organisation des informations et d'argumentation dans la justification des informations sélectionnées ;
- les qualités d'expression et de communication à l'oral et à l'écrit, en particulier la maîtrise de la langue.

Modes d'évaluation

Évaluation par contrôle en cours de formation

L'épreuve de français et d'histoire-géographie-éducation civique est constituée de deux situations d'évaluation, comprenant chacune deux parties : une partie écrite en français, une partie orale en histoire-géographie-éducation civique.

Les deux situations d'évaluation sont évaluées à part égale. Par ailleurs, les deux parties de chaque situation d'évaluation évaluent des compétences complémentaires, à parts égales.

L'évaluation se déroule dans la deuxième moitié de la formation. Toutefois, lorsque le cycle de formation est de deux ans, il peut être envisagé de proposer une situation d'évaluation en fin de première année.

Une proposition de note, sur 20, est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

Première situation d'évaluation

- Première partie (français)

Le candidat rédige une production écrite réalisée en trois étapes. Cette situation d'évaluation, de nature formative, s'inscrit dans le calendrier d'une séquence.

Dans la première étape, le candidat rédige à partir d'un texte fictionnel une production qui, soit fait intervenir un changement de point de vue, soit donne une suite au texte, soit en change la forme (mise en dialogue à partir d'un récit, portrait d'un personnage à partir de vignettes de bande dessinée, etc.).

Dans la deuxième étape, le candidat reprend sa production initiale à partir de nouvelles consignes, ou d'une grille de correction, ou à l'aide d'un nouveau support textuel, ou d'un didacticiel d'écriture, etc. ; cette étape est individuelle ou collective.

Dans la troisième étape, le candidat finalise sa production, notamment à l'aide du traitement de texte lorsque cela est possible.

Les trois séances, d'une durée d'environ quarante minutes, s'échelonnent sur une durée de quinze jours.

- Deuxième partie (histoire-géographie-éducation civique)

Le candidat présente oralement un dossier (constitué individuellement ou par groupe) comprenant trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes, etc.).

Ces documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique relative à la situation historique ou géographique proposée.

Les documents concernent un des thèmes généraux du programme étudiés dans l'année, à dominante histoire ou géographie. Si la dominante du dossier de la situation 1 est l'histoire, la dominante du dossier de la situation 2 est la géographie, et inversement. Un de ces documents peut comporter une dimension civique en lien avec le programme d'éducation civique.

Le candidat présente son dossier pendant cinq minutes. La présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

L'entretien est conduit par le professeur de la discipline assisté, dans la mesure du possible, d'un membre de l'équipe pédagogique.

Deuxième situation d'évaluation

- Première partie (français)

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel ou un document iconographique ou sur un texte professionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension, puis rédige, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes). La durée est d'environ une heure trente minutes.

- Deuxième partie (histoire-géographie-éducation civique)

Se référer à la deuxième partie de la situation n° 1. Seule la dominante change (histoire ou géographie-éducation civique).

Évaluation par épreuve ponctuelle - 2 heures +15 minutes

Les deux parties de l'épreuve (français et histoire-géographie-éducation civique), qui évaluent des compétences complémentaires, sont évaluées à part égale, sur 10 points.

Première partie (français)

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension. Il rédige ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours, soit un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes), soit une courte production écrite répondant à une consigne en lien avec l'expérience professionnelle (quinze à vingt lignes).

Deuxième partie (histoire-géographie-éducation civique)

Le candidat se présente à l'épreuve avec deux dossiers qu'il a préalablement constitués, un à dominante histoire, l'autre à dominante géographie, comprenant chacun trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes, etc.). Un de ces documents peut comporter une dimension civique en lien avec le programme d'éducation civique.

Ces dossiers, d'un maximum de trois pages chacun, se réfèrent aux thèmes généraux du programme.

Les documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique liée à la situation historique et géographique étudiée dans le dossier.

L'examinateur choisit l'un des deux dossiers. Le candidat présente oralement, pendant cinq minutes, le dossier retenu ; la présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

En l'absence de dossier le candidat peut néanmoins passer l'épreuve.

EG2 - Mathématiques-sciences physiques et chimiques - coefficient 2

Modes d'évaluation

Évaluation par contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation, l'une en mathématiques, l'autre en sciences physiques et chimiques, chacune fractionnée dans le temps en deux séquences. Elles se déroulent quand le candidat est considéré comme prêt à être évalué à partir des capacités du référentiel.

Pour les candidats préparant un baccalauréat professionnel en trois ans, les premières séquences sont organisées avant la fin du deuxième semestre de la formation et les deuxièmes au plus tard à la fin du troisième semestre de la formation.

Pour les autres candidats, les premières séquences doivent être organisées avant la fin de la première moitié de la formation et les deuxièmes au cours de la seconde moitié de la formation.

Une proposition de note est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

La situation d'évaluation en mathématiques (notée sur 20)

Cette évaluation en mathématiques d'une durée totale d'une heure environ est fractionnée dans le temps en deux séquences, chacune notée sur 10.

L'évaluation est conçue comme un sondage probant sur des compétences du référentiel. Chaque séquence comporte un ou deux exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités et connaissances mentionnées dans le référentiel.

Les sujets portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec les sciences physiques et chimiques, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

La situation d'évaluation en sciences physiques et chimiques (notée sur 20)

Cette situation d'évaluation en sciences physiques ou chimiques d'une durée d'une heure environ est fractionnée dans le temps en deux séquences, chacune notée sur 10.

Elles s'appuient sur une ou deux activités expérimentales composées d'une ou plusieurs expériences (dont certaines peuvent être assistées par ordinateur).

L'évaluation est conçue comme sondage probant sur des compétences du référentiel. Les notions évaluées ont été étudiées précédemment.

L'évaluation porte nécessairement sur les capacités expérimentales du candidat observées durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues et leur interprétation. Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées ;
- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations, ces relations étant données ;
- de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et leur interprétation. L'examinateur élabore une grille de compétences qui lui permet d'évaluer les connaissances et capacités du candidat lors de ses manipulations. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Évaluation par épreuve ponctuelle

L'épreuve d'une durée de deux heures, notée sur 20 points, comporte deux parties écrites d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre les sciences physiques et chimiques.

Partie mathématiques (notée sur 10 points) : 1 heure

Le sujet se compose de deux ou trois exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités et connaissances mentionnées dans le référentiel de CAP.

Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Partie sciences physiques et chimiques (notée sur 10 points) : 1 heure

Le sujet doit porter sur des champs différents de la physique et de la chimie. Il se compose de deux parties :

- Première partie

Un exercice restitue une expérience ou un protocole opératoire, à partir d'un texte court et éventuellement d'un schéma. Au sujet de cette expérience décrite, quelques questions conduisent le candidat, par exemple à :

- montrer ses connaissances ;
- relever des observations pertinentes ;
- organiser les observations fournies, en déduire une interprétation et, plus généralement, exploiter les résultats.

- Deuxième partie

Un exercice met en œuvre, dans un contexte donné, une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles. Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- d'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour résoudre le problème posé.

Dans un même exercice, les capacités décrites pour ces deux parties peuvent être mises en œuvre. Lorsque l'épreuve s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Instructions complémentaires pour l'ensemble des types d'épreuves (contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle)

Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué sur le sujet. La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger posément dans le temps imparti.

Si des questionnaires à choix multiple (QCM) sont proposés, les modalités de notation doivent en être précisées. En particulier, il ne sera pas enlevé de point pour les réponses fausses.

La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies. Ce point doit être précisé en tête des sujets.

Calculatrices et formulaires

L'emploi des calculatrices est autorisé, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Il est ainsi précisé qu'il appartient aux responsables de l'élaboration des sujets de décider si l'usage des calculatrices est autorisé ou non. Ce point doit être précisé en tête des sujets.

Il n'est pas prévu de formulaire officiel. En revanche, les concepteurs de sujets peuvent inclure certaines formules dans le corps du sujet ou en annexe, en fonction de la nature des questions.

Remarques sur la correction et la notation

Les concepteurs de sujets veilleront, dans leurs propositions, à mettre en évidence les objectifs et les capacités ou compétences visées.

Les consignes de correction devront permettre aux correcteurs de prendre réellement et largement en compte dans l'appréciation des copies la démarche critique, la cohérence globale des réponses.

Les examinateurs et les correcteurs ne manifesteront pas d'exigences de formulation démesurées, et prêteront une attention particulière aux démarches engagées, aux tentatives pertinentes, aux résultats partiels.

EG3 - Éducation physique et sportive - coefficient 1

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l' [arrêté du 15 juillet 2009](#) relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles et la [note de service n° 2009-141 du 8 octobre 2009](#) relative à l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles.

EF - Épreuve facultative de langue vivante

[Arrêté du 17 juin 2003](#) fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

[Arrêté du 10 février 2009](#) fixant le programme d'enseignement des langues vivantes étrangères pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel. L'épreuve comporte un entretien se rapportant soit à un document étudié au cours de la formation (texte ou image), soit à un document lié à l'activité et/ou à l'expérience du candidat.

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Présidence du Conseil supérieur de l'Éducation

NOR : MENJ1000859A

arrêté du 6-9-2010

MEN - DAJ A3

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, en date du 6 septembre 2010, délégation est donnée à Anne Courrèges, directrice des affaires juridiques, pour présider le Conseil supérieur de l'Éducation en cas d'empêchement du ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement. En cas d'empêchement d'Anne Courrèges, la présidence du Conseil supérieur de l'Éducation sera assurée par Isabelle Roussel, chef de service, adjointe à la directrice des affaires juridiques.